

COMITÉ RÉGIONAL DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

30 juin 2015

*** RELEVÉ DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS ***

Points abordés

- Ouverture : Robert Unterner (DREAL) - Jean-Yves Petit (Région)
- Évolutions de la carte des itinéraires du schéma régional des véloroutes et voies vertes
- Présentation du contenu du rapport final et rappel des thématiques clés du schéma : coupures et franchissements, véloroutes à fortes pentes, intermodalité, espaces protégés, observation
- Financements
- Proposition de calendrier d'approbation du schéma

1- OUVERTURE

Robert Unterner, chef du service transports et infrastructures, DREAL

Cette 3e réunion du comité de pilotage est l'occasion de préciser une bonne nouvelle : Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des rares régions où des crédits sont inscrits pour le vélo au contrat de plan État-Région (CPER) : 2 M€ État / 3 M€ Région.

Cette mesure a été bien accueillie par les collectivités dans toutes les réunions de concertation autour du CPER.

Ces crédits sont dévolus à l'aménagement de l'EuroVelo 8, les critères d'éligibilité et la procédure d'instruction seront établis durant l'été.

En l'absence de la Mission Nationale des Véloroutes et voies vertes, il est proposé que l'approbation du schéma régional par l'État soit prononcée par le préfet de Région.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et du plan d'action en faveur des mobilités actives, plusieurs actions visent la promotion des déplacements à vélo. On peut citer l'expérimentation des chaussées à voie centrale banalisée qui vont prochainement intégrer la réglementation.

Jean-Yves Petit, vice-président délégué aux transports et à l'éco-mobilité, Région

La présence du délégué aux pistes cyclables du Département des Bouches-du-Rhône est l'occasion de signaler l'importance des Départements dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma.

Le contexte est dynamique pour les grands itinéraires avec, en 2015 : l'homologation de la ViaRhôna comme itinéraire EuroVelo 17, la création du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8 et la signature du contrat de plan État/Région, mais aussi du « plan Rhône » qui soutient financièrement la ViaRhôna.

La Région vient de compléter son cadre d'intervention en faveur du vélo :

- véloroutes et voies vertes : un nouveau plafond à 100k€ pour les études de sections d'au moins 15km et une intervention de 50% plafonnée à 10k€/km pour les itinéraires en voie partagée d'au moins 15km.
- l'appui aux communes pour aider les entreprises à se doter de parcs de vélos à assistance électrique.

Par ailleurs, des abris à vélos sécurisés sont en cours d'installation dans 7 gares.

La révision du schéma doit aboutir à plus de lisibilité, avec des axes priorisés, proposant une itinérance pour tous et un levier pour la mobilité quotidienne à vélo.

Ce comité de pilotage a pour but de présenter et discuter la nouvelle carte du schéma en vue de la valider en octobre 2015.

2- ÉVOLUTIONS DE LA CARTE DES ITINÉRAIRES DU SCHÉMA RÉGIONAL DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

(Voir le diaporama)

ARGUMENTS PAR ITINÉRAIRE PROPOSÉ DANS LA NOUVELLE CARTE DU SCHÉMA

EuroVelo 17 – Via Rhôna (La Palud - Port-Saint-Louis)

Un axe très lisible, doté d'atouts majeurs : population desservie importante, sites touristiques. Une fréquentation déjà importante. Sa réalisation est programmée et appuyée par le plan Rhône, dans le cadre d'un comité d'itinéraire en place depuis 2013.

EuroVelo 8 – Méditerranée (Tarascon - Menton)

Un itinéraire peu avancé, mais doté d'une forte identité. Son comité d'itinéraire s'est créé en 2015. Son rôle sera de programmer la réalisation de l'itinéraire pour 2020 du point de vue de la communication, de l'infrastructure et des services. En raison des incertitudes sur leur faisabilité, des variantes de tracés sont conservées pour le franchissement de la Durance. Elles seront examinées dans le cadre du comité d'itinéraire.

V65 – Azur-Camargue (Nice – Saintes Maries de la mer)

Itinéraire très attractif par sa très dense population et son offre touristique. De nombreuses sections sont réalisées, mais des discontinuités demeurent. La superposition de deux itinéraires sur de grandes sections est dommageable à leur aménagement, sans procurer de plus-value aux utilisateurs. Il est donc proposé de dissocier la V65 de l'EV8 et de la raccorder à la route des balcons d'Azur développée par le Département des Alpes-Maritimes. A l'autre extrémité, il est proposé de la raccorder à la Camargue.

Le nom « la littorale » étant trop peu distinctif par rapport à d'autres territoires, un nom tiré des deux destinations majeures du vélotourisme régional traversées par l'itinéraire est proposé : « Azur - Camargue ».

Val de Durance

Pour devenir l'axe structurant parmi les itinéraires alpins du schéma de 2007, le Val de Durance a beaucoup d'atouts : principale rivière de la région, elle est marquante pour la géographie, les paysages, la culture de la région. Bien dotée en sites et hébergements touristiques, c'est la traversée alpine qui dessert la population la plus importante.

Le relief influera sur ses utilisateurs : plus sportifs en aval et grand public au sud.

Véloroute des Pignes

Parmi les voies parallèles proposées par le schéma de 2007, celui qui bénéficie de la proximité du chemin de fer de Provence paraît le plus opportun. En effet, il permet d'envisager des parcours mixtes train et/ou vélo susceptibles de s'adresser à un public diversifié. Il pourra aussi s'appuyer sur la notoriété du chemin de fer.

Via Vénaissia

Bien que local, cet itinéraire est maintenu au schéma car il connecte les EuroVelo 8 et 17, sa réalisation est globalement planifiée et portée notamment par un syndicat mixte dédié au projet.

V64

Englobé dans le Val de Durance pour sa partie principale, les deux sections restantes de cet itinéraire national seraient traitées différemment. La partie nord présente peu d'intérêt : la connexion à Gap est très problématique et aucun projet n'est venu le concrétiser. Une voie verte pourrait être étudiée entre les villages du Champsaur. Toutefois, la coordination interministérielle indique qu'on ne doit pas forcément maintenir des itinéraires peu faisables. Cette section est donc considérée d'intérêt local, hors schéma régional.

La section sud comporte elle plusieurs intérêts : relier EV8 et V65 par Aix-en-Provence, Aix TGV, Vitrolles et devenir une porte d'entrée pour le vélotourisme longue distance. Son tracé est cependant délicat, il sera affiné en lien avec le schéma des Bouches-du-Rhône et le Pays d'Aix.

QUESTIONS / ÉCHANGES :

- EV8 : un tracé provisoire sera étudié à l'initiative du CD84 le 2/7 pour relier la véloroute du Calavon à Céreste
- V65 : traversée de Fos-sur-Mer, des propositions seront transmises au CEREMA par Frédéric Serres
- V65 : la digue à la mer est une bonne opportunité, car inscrite au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- V65 : le CD83 communiquera au CEREMA des études concernant l'extrémité de l'itinéraire à l'est du département
- V65 : le collectif vélo en ville propose des solutions pour la sortie nord de Marseille
- Val de Durance : pour le moment, le passage sur une rive ou l'autre n'est pas arbitré, les itinéraires du Luberon comme les propositions des communes en rive sud seront étudiées par le CEREMA, de manière à tirer parti au mieux de l'opportunité de la réhabilitation du pont de Mallemort.
- Véloroute des Pignes : la connotation des « Pignes » est à vérifier. L'option train + vélo reste incertaine à court terme, car elle n'est possible qu'avec une partie des trains circulant sur la ligne.
- EV8 : le parcours de la route des grandes Alpes entre Nice et Menton peut offrir une opportunité de passage dans cette partie où l'EV8 est très contrainte sur le littoral.
- Le VAE peut être une alternative pour ouvrir des sections dénivelées à des cyclistes peu sportifs. Un exemple de réseau de location existant pourra être décrit dans le document d'accompagnement du schéma.
- Vélo Loisir Provence pense que le tour du Luberon devrait faire parti du schéma, et pense que le schéma régional devrait permettre de pérenniser les itinéraires existants.
→ Réponse : le schéma identifie des itinéraires structurants majeurs de la région. L'EV8 et le Val de Durance permettent de valoriser le tour du Luberon, et un des objectifs de cette révision est de simplifier un maillage trop dense par endroits.
→ [Précision hors réunion] Il est proposé d'ajouter à la carte des parcours d'itinérance hors schéma, conçus comme des destinations cyclables lisibles, d'ampleur suffisante pour une itinérance de moyenne durée, coordonnés, entretenus et promus de manière globale. L'intérêt régional est de viser la pérennisation des parcours d'itinérance suivants : la grande route des Alpes, le tour du Luberon...
- Outils d'information : un lien avec le site Paca Mobilité devra être recherché pour faire connaître les itinéraires du schéma au grand public et favoriser l'intermodalité.

3- PRÉSENTATION DU CONTENU DU RAPPORT FINAL

RAPPEL DES THÉMATIQUES CLÉS DU SCHÉMA : COUPURES ET FRANCHISSEMENTS, VÉLOROUTES À FORTES PENTES, INTERMODALITÉ, ESPACES PROTÉGÉS, OBSERVATION

(Voir le diaporama)

4- FINANCEMENTS

Pour que la DREAL puisse programmer les **financements du CPER pour 2016**, il est impératif que les maîtres d'ouvrage lui fassent connaître leurs projets **d'ici la mi-septembre 2015**.

QUESTIONS / ÉCHANGES :

La Région dispose-t-elle de financements sur le volet « tourisme » du schéma ?

→ Pas pour le moment.

5- PROPOSITION DE CALENDRIER D'APPROBATION DU SCHÉMA

Validation de la carte

→ Présentation au comité de pilotage	30 juin 2015
→ Transmission aux membres du comité de pilotage	30 juillet 2015
→ Réactions, intégration des propositions	10 sept. 2015
→ Délibération du conseil régional	16 octobre 2015
→ Validation du préfet de la région PACA	Octobre 2015

Prochain comité technique : Marseille, 29 septembre 2015

Prochain comité de pilotage : Marseille, 30 novembre 2015

6- CONCLUSIONS

Pierre Toulouse, adjoint au coordonnateur pour le développement de l'usage du vélo

Le plan d'action pour les mobilités actives connaîtra une nouvelle phase à partir de l'été 2015 :

- Le décret concernant le partage de la rue doit sortir dans les prochaines semaines
- Ces nouveautés seront transcrites ou complétées dans l'instruction interministérielle pour la signalisation routière : trajectoires cyclables, cédez-le passage cycliste au feu...

La loi pour la transition énergétique votée en juillet comportera quelques avancées en faveur du vélo :

- création de l'indemnité kilométrique vélo
- soutien aux parcs de vélos dans les entreprises

Eric Legrigois, adjoint à la directrice régionale de l'environnement, à l'aménagement et au logement

Il y a des synergies à trouver avec les aménagements routiers pour améliorer la réalisation des itinéraires cyclables.

La meilleure lisibilité attendue du schéma révisé est un réel progrès.

Un cadrage plus précis des modalités de subvention État-région liées au CPER 2015-2020 sera proposé d'ici septembre aux collectivités ainsi que le circuit d'instruction des demandes de subventions.

Jean-Yves Petit, vice président de la Région délégué aux transports et à l'éco-mobilité

Il faut saluer l'implication de la DREAL et du préfet pour l'inscription des crédits pour les véloroutes et voies vertes dans le CPER. Les moyens prévus dans le CPIER sont aussi importants pour l'aménagement de la ViaRhôna. De même, les moyens consacrés par les Départements et les intercommunalités sont essentiels à l'existence des itinéraires, ce sont eux qui sont au cœur de la mise en œuvre du schéma.

Concernant l'utilisation des bords de voies d'eau, il est important de relayer au niveau national que les collectivités vivent un calvaire pour organiser la circulation des vélos sur ces emprises qui s'y prêtent pourtant naturellement. Une solution est impérative pour pouvoir négocier de manière équilibrée avec des organismes tels que VNF, le SYMADREM...

Notre objectif est bien que ce schéma soit le plus cohérent possible avec les projets des autres échelons territoriaux. Nous devons parvenir à une masse critique d'aménagements cyclables pour faire reconnaître l'intérêt du vélo pour toutes sortes de déplacements.

Liste des participants

(Liste établie selon la liste d'émargement, merci de signaler les ajouts éventuels aux organisateurs).

RÉGION	Jean-Claude ALBERIGO
DREAL	Samuel AYACHE
RÉGION	Sébastien BAHOLET
TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Christine BERNARD
RÉGION	Françoise CARPENTIER
CEREMA	Jérôme CASSAGNES
CU MPM	Johann CECCALDI
DÉPARTEMENT DU VAR	Antoine CENTONZE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	Ségolène CHIGNARD
DCKV	Guillaume CLOT
MAIRIE DE MARSEILLE	Sam COHEN
SAN OUEST PROVENCE	Sandra DELCORSO
DÉPARTEMENT DU VAR	Franck DESROCHES
DIRMED	Anthony DUBOIS
CEREMA	Bruno FIEVEZ
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE	Gérard GAZZA
CCI DE RÉGION	Christophe GLORIAN
DREAL	Isabelle GOSSMANN
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Laurent LAVOINE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	Eric LE DISSES
DREAL	Eric LEGRIGEIS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Anne-Marie MALLAVAN
DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	Nadège MARBOUTIN
COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX	Raphaël MARI
MAIRIE D'ARLES	Evelyne MAURIN
PAYS DE HAUTE PROVENCE	Lionel MOUTIER
VELO LOISIR PROVENCE	Sylvie PALPANT
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	Christophe PAUCHON
VÉLO LOISIR PROVENCE	Camille PERRETTA
RÉGION	Jean-Yves PETIT
SAN OUEST PROVENCE	Alexandre PINATEL
F.F.C.T. PROVENCE ALPES	Alain POUSSEL
MARTIGUES	Bertrand SAMBUSSY
PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE	Capucine SER
CLUB SALON ENTREPRENDRE	Frédéric SERRES
GRANDE TRAVERSÉE DES ALPES	Lionel TERRAIL
COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE VÉLO	Pierre TOULOUSE
DREAL	Robert UNTERNER
COLLECTIF VÉLOS EN VILLE	Gilbert VEYRIÉ